

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 28 novembre 2008
(convocation du 17 novembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. LABARDIN Michel à cpter de 15 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier à cpter de 15 h 00
M. BRON Jean-Charles à Mme WALRYCK Anne à cpter de 15 h 00
M. LABISTE Bernard à M. LAMAISSON Serge à cpter de 15 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 15 h 15
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à M. BONNIN Jean Jacques à cpter de 13 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme PARCELIER Anne à cpter de 14 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. GAÜZERE Jean Marc à cpter de 13 h 20
Mme. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M CAZENAVE Charles à cpter de 14 h 00
Mme DELATTRE Nathalie à M. LOTHaire Pierre à cpter de 12 h 50
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter 14 h 30
M. DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie Françoise à cpter de 12 h 30

Mme DUBOURG LAVROFF Sonia à M. BRON Jean Charles à cpter de 14 h 30 puis à Mme BONNEFOY Christine à partir de 15 h 00
M. DUCASSOU Dominique à Mme DUBOURG LAVROFF jusqu'à 14 h 30 puis à Mme PIAZZA Arielle à cpter de 14 h 30
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patick à cpter de 13 h 20
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à cpter de 11 h 45
M. MILLET Thierry à M. SOLARI Joël à partir de 14 h 30
M. PALAU Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à cpter de 12 h 30
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 11 h 20 puis à M. GAÜTE Jean Michel à cpter de 15 h 00
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à cpter de 13 h 30
Mme TOUTON Elisabeth à DAVID Jean Louis à cpter de 12 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

MARCHES PUBLICS - Direction des Moyens Généraux - Acquisition de véhicules et engins - Programme 2009 (10 lots) - Appel d'offres ouvert européen - Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du renouvellement des véhicules et engins des services communautaires, notre Etablissement public lance un marché sur appel d'offres ouvert européen afin de permettre ces acquisitions.

Par conséquent, pour répondre aux besoins des services, la Direction des Moyens Généraux a mis au point les documents de la consultation en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics.

Ce marché se décompose en 10 lots séparés, désignés comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	11 fourgonnettes (VU et VP)
2	1 fourgon tôlé de 5 m3 à moteur diesel
3	2 fourgons tôlés haut de 3,5 T de PTAC à moteur diesel
4	1 fourgon tôlé haut de 3,5 T de PTAC / 6 T mini de PTAC à moteur diesel
5	2 fourgons tôlés haut PL à moteur diesel, équipés d'une prise de force
6	1 châssis porteur 4X2 équipé d'un plateau ravitailleur de carburant
7	1 BOM sur châssis porteur 4X2 de 8 T maximum de PTAC équipée d'un lève-conteneurs universel (trémie haute)
8	2 BOM de 7 à 8 m3 sur châssis porteur 4X2, équipées d'un lève-conteneurs pour collecte mixte
9	2 motobasculeurs de 1 500 kg de charge utile
10	1 chariot élévateur électrique de 1,5 T de capacité

La durée des lots s'étend de la date de notification jusqu'à la date de fin de garantie des matériels.

Le montant prévisionnel de la dépense totale est estimé à 698 578 euros hors taxe, l'appel d'offres sera donc de portée européenne.

Les dépenses des lots 1, 3, 4, 5, 6, et 9 seront inscrites en section d'investissement au budget principal et sur les comptes suivants :

- Chapitre: 21, Article: 2182, Fonction: 0200, CRB: AA10, Programme: GAB00,
- Chapitre: 21, Article: 21571, Fonction: 8210, CRB: O100, Programme: VEB00,
- Chapitre: 21, Article: 2182, Fonction: 0260, CRB: A720, Programme: CBB 00
- Chapitre: 011, Article: 6156, Fonction: 0203, CRB: AA10,
- Chapitre: 011, Article: 6355, Fonction: 0203, CRB: AA10

Les dépenses des lots 2, 7, 8 et 10 seront inscrites en section d'investissement au budget annexe « déchets ménagers » et sur le compte suivant :

- Chapitre: 21, Article: 2182, CRB: O300, Programme: OAB,

Les délais d'exécution maximum pour chacun des lots débuteront à compter de la date de notification du lot à son titulaire et sont définis comme ci –dessous :

Lot	Désignation	Délai d'exécution maximum imposé par le pouvoir adjudicateur
1	11 fourgonnettes (VU et VP)	14 semaines
2	1 fourgon tôlé de 5 m3 à moteur diesel	18 semaines
3	2 fourgons tôlés haut de 3,5 T de PTAC à moteur diesel	18 semaines
4	1 fourgon tôlé haut de 3,5 T de PTAC / 6 T mini de PTR à moteur diesel	18 semaines
5	2 fourgons tôlés haut PL à moteur diesel, équipés d'une prise de force	20 semaines
6	1 châssis porteur 4X2 équipé d'un plateau ravitailleur de carburant	20 semaines
7	1 BOM sur châssis porteur 4X2 de 8 T maximum de PTAC équipée d'unlève-conteneurs universel (trémie haute)	20 semaines
8	2 BOM de 7 à 8 m3 sur châssis porteur 4X2, équipées d'unlève-conteneurs pour collecte mixte	40 semaines
9	2 motobasculeurs de 1 500 kg de charge utile	12 semaines
10	1 chariot élévateur électrique de 1,5 T de capacité	14 semaines

En application des articles L 2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à l'hôtel de la communauté à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13^{ème} étage de l'hôtel communautaire).

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président à :

- lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert européen en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics ;
- signer le marché, à intervenir avec le(s) opérateur(s) économique(s) qui aura (ont) émis l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- procéder en cas d'insuccès, à la recherche des prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés soit par la voie d'un marché négocié, soit pour certains lots par la voie d'un marché sur procédure adaptée dans les conditions prévues par le III de l'article 27 ;
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 DÉCEMBRE 2008

PUBLIÉ LE : 10 DÉCEMBRE 2008

M. MICHELE ISTE